



E.N.A.M

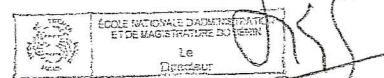
Avis public d'appel à concurrence

N° 017 -17/UAC/ENAM/D/DA/SGE/SMM/SCAF

- 1- L'École nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) a inscrit dans son budget exercice 2017 des fonds afin de financer ses activités et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre de la demande de cotation relative à la pause-café et restauration de vingt-cinq personnes pendant quatre jours (le lundi 20 mars, le jeudi 23 mars, le vendredi 14 avril et le lundi 17 avril 2017).
- 2- L'ENAM sollicite des offres sous plis fermés de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la pause 'café et la restauration.
- 3- La participation à cette demande de cotation telle que définie dans le code des marchés publics et des délégations de service public en vigueur en République du Bénin et ses décrets d'application, est ouverte à tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier de demande de cotation et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 68 et 149 dudit code (fournir les attestations fiscale, CNSS, IFU et RIB à jour).
- 4- Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et prendre connaissance des documents de la demande de cotation au Secrétariat Administratif / Secrétariat de l'ENAM sis au campus d'Abomey-Calavi tous les jours ouvrables, de 8h 30mn à 16h 00mn. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier de demande d'appel à concurrence complet à l'adresse mentionnée ci-dessous à compter du jeudi 9 mars 2017.
- 5- Les offres, rédigées en langue française et contenues dans une enveloppe portant la mention « **PROPOSITION DE PRIX POUR PAUSE-CAFÉ ET RESTAURATION – À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE** ». Les plis devront être déposés en un (01) exemplaire (original) au Secrétariat Administratif le vendredi 17 mars 2017 à 10 heures au plus tard. **Les offres qui ne parviendront pas à la date et aux heures ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes.**
- 6- Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent, à l'adresse ci-dessous le même jour à 10h 30mn.
- 7- Les offres devront demeurer valides pendant une durée de trente (30) jours à compter de la date limite de soumission.
- 8- L'adresse de réception des plis est la suivante : Secrétariat Administratif de l'ENAM sis au campus d'Abomey-Calavi.
- 9- Les soumissionnaires proposeront un juste prix excluant toute commission occulte et en considérant qu'ils seront payés dans un délai raisonnable après la prestation.
- 10- L'ENAM se réserve le droit de négocier à la baisse les prix proposés par le soumissionnaire qui sera retenu.

Abomey-Calavi, le 08 MARS 2017

Le Directeur,



Épiphane SOHOUÉNOU
Agréé des Facultés de Droit